



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

CHEQUE	FOURNISSEUR	MONTANT	DESCRIPTION
	Services sanitaires R. Bonneau	1 989,06 \$	Location et transport roll-off
	Solugaz	152,81 \$	Propane
	Poste Canada	765,51 \$	Timbres
	Symposium L'entrée des arts	2 500,00 \$	Subvention
	Télénet informatique	553,74 \$	Projet caserne
	Transport extra	1 149,76 \$	Projet SNF
	Tremblay assurances	2 350,00 \$	Assurance maritime
	Bell mobilité	269,86 \$	Cellulaires
	Hydro-Québec	1 317,85 \$	Électricité
	<b>Salaires nets juillet 2021</b>		
	Salaires nets	32 130,20 \$	Du 27 juin au 24 juillet 2021
	Ministère du Revenu Québec	12 857,40 \$	D.A.S. juillet 2021
	Receveur général du Canada	4 694,05 \$	D.A.S. juillet 2021
	La Great-West	4 863,12 \$	Assurances collectives
	RREMO	3 653,40 \$	Fonds pension employés
	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>257 420,44 \$</b>	

### CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que les crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses autorisées ci-dessus et figurant dans le présent procès-verbal. Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis, ce 2 août 2021.

  
Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière

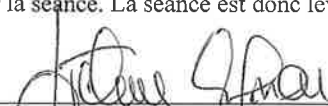
### 10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont posées par des citoyens.

### 11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Linda Tremblay, appuyée par monsieur le conseiller Marc Guay et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance. La séance est donc levée.

  
Pierre Deslauriers, maire

  
Hélène Gagnon, directrice générale et sec-trés.

R-2021-08-147

Séance ordinaire du  
7 septembre 2021

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis tenue le 7 septembre 2021 au Chalet des loisirs.

### QUORUM

Sont présents :

- Monsieur Pierre Deslauriers, maire
- Monsieur Marc Guay, conseiller siège numéro 1
- Monsieur Michel Roberge, conseiller siège numéro 2
- Madame Linda Tremblay, conseillère siège numéro 3
- Monsieur Jean-Guy Waltzing, conseiller siège numéro 4
- Monsieur Claude Boulianne, conseiller numéro 5
- Monsieur Éric Tremblay, conseiller siège numéro 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Deslauriers, maire.

Assiste également à la séance, madame Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale.

### ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du Maire et constat du quorum
2. **ADMINISTRATION**
  - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
  - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021
3. **RÉSOLUTIONS**
  - 3.1 Adjudication pour l'achat de sable tamisé
  - 3.2 Entente de service – conciergerie
  - 3.3 Démission d'un employé
  - 3.4 Acceptation de l'offre de règlement pour la rampe de mise à l'eau



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

R-2021-09-148

R-2021-09-149

R-2021-09-150

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

- 3.5 Dépôt de projet pour le Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSPA)
- 3.6 Achat d'une clôture
- 3.7 Adoption d'un contrat d'aménagement forestier
- 3.8 Contestation de l'interdiction d'abattage d'arbres pour les résidents dans le cadre des permis de bois de chauffage sur les terres du domaine de l'État de l'unité de gestion de Portneuf-Laurentides-et-Charlevoix
- 3.9 Programme d'aide à la voirie locale – PPA-CE
- 3.10 Programme d'aide à la voirie locale- PPA-ES
- 4. **URBANISME**
  - 4.1 Rapport des permis de construction
  - 4.2 Acceptation dérogation mineure du 434 Vieux Chemin
  - 4.3 Acceptation dérogation mineure du 308 Vieux Chemin
  - 4.4 Acceptation dérogation mineure du 130 Sentier Laberge
- 5. **DONS ET SUBVENTIONS**
  - 5.1 Demande contribution financière pour l'année 2022 pour l'AGIR
- 6. **INVITATION**
- 7. **RAPPORT DES COMITÉS**
- 8. **AFFAIRES NOUVELLES**
- 9. **CORRESPONDANCE**
  - 9.1 Ristourne de la Mutuelle des municipalités du Québec
- 10. **LISTE DES COMPTES**
- 11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### 2. ADMINISTRATION

#### 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Tremblay, appuyé par madame la conseillère Linda Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que lu.

#### 2.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Guay, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021, dont la copie conforme a été signifiée à tous les membre du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

### 3. RÉSOLUTIONS

#### 3.1 ADJUDICATION DU CONTRAT DE SABLE TAMISÉ ET LIVRÉ

La municipalité de Saint-Félix-d'Otis a invité des entreprises à soumissionner pour l'achat de sable tamisé et livré :

Voici les résultats des soumissions reçues :

Entreprise	Prix taxes incluses
Entreprise Alfred Boivin	14 983,54 \$
Excavation Jules Poulin	13 383,09 \$
Robin Potvin Inc.	7 312,41 \$

Considérant qu'une analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée;

Considérant que la plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise Robin Potvin Inc.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Boulianne, appuyé par madame la conseillère Linda Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat à l'entreprise Robin Potvin Inc.



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

### 3.2 ENTENTE DE SERVICE – CONCIERGERIE

Considérant que la municipalité de Saint-Félix-d'Otis est allée en appel d'offres sur invitation pour faire l'entretien de l'hôtel de ville;

Considérant que la plus basse soumission est celle de la Régie intermunicipale;

Il est proposé par madame la conseillère Linda Tremblay, appuyée par monsieur le conseiller Marc Guay, et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat à la Régie intermunicipale au montant de 27,00 \$ l'heure.

### 3.3 DÉMISSION D'UN EMPLOYÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Roberge, appuyé par madame la conseillère Linda Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la démission de monsieur Alain Roch au poste de chargé de projet en aménagement du territoire et en urbanisme.

Il est également résolu de suivre les recommandations du comité des ressources humaines et d'embaucher monsieur Frédéric Guérin comme chargé de projet avec une période de probation de six mois. Le contrat de travail de monsieur Frédéric Guérin fait partie de la présente résolution comme s'il était ici reproduit.

### 3.4 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE RÈGLEMENT POUR LA RAMPE DE MISE À L'EAU

Considérant qu'il y a eu un incendie le 22 juin 2018 et que la rampe de mise à l'eau a été détruite;

Considérant que les coûts de la reconstruction s'élevaient à environ 190 000 \$;

Considérant que l'assureur nous soumet désormais une offre de règlement de 130 000 \$, qui comprend le remboursement complet, non déprécié, des factures d'Environnement CA et de Mageco.

Considérant que l'offre de règlement représente un recouvrement de près de 70 % de la réclamation initiale;

Considérant que nos procureurs nous font la recommandation d'accepter la plus récente offre de règlement faite par l'assureur RSA à 130 000 \$;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par monsieur le conseiller Marc Guay, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de règlement de l'assureur RSA au montant de 130 000 \$.

### 3.5 DÉPÔT DE PROJET POUR LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES SENTIERS ET LES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR (PAFSSPA)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Roberge, appuyé par madame la conseillère Linda Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité de Saint-Félix-d'Otis autorise la présentation du projet Développement des sentiers en lien avec le plan d'aménagement en transport actif au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physiques de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la municipalité de Saint-Félix-d'Otis désigne madame Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

### 3.6 ACHAT D'UNE CLÔTURE

La municipalité de Saint-Félix-d'Otis a invité des entreprises à soumissionner pour l'achat d'une clôture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par madame la conseillère Linda Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat à Interclôtures (Clôtutex) au montant de 6 922,27 \$ plus les taxes.

### 3.7 ADOPTION D'UN CONTRAT D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Considérant que la Corporation de mise en valeur de la forêt du Bas-Saguenay désire convenir d'aménagement forestier avec la MRC du Fjord-du-Saguenay;

Considérant que le contrat d'aménagement forestier exige que la municipalité se porte caution des devoirs et obligations de la Corporation de mise en valeur de la forêt du Bas-Saguenay;

Considérant la demande de la Corporation de mise en valeur de la forêt du Bas-Saguenay en vue d'obtenir une résolution de la municipalité à cet effet;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par madame la conseillère Linda Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents que la



R-2021-09-157  
N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 669-2175 / 1-800-463-4578 — M-104MPP

R-2021-09-158

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

municipalité de Saint-Félix-d'Otis se porte caution envers la MRC Fjord-du-Saguenay à l'égard des devoirs et obligations de la Corporation de mise en valeur de la forêt du Bas-Saguenay dans le cadre du contrat d'aménagement forestier.

### **3.8 CONTESTATION DE L'INTERDICTION D'ABATTAGE D'ARBRES POUR LES RÉSIDENTS DANS LE CADRE DES PERMIS DE BOIS DE CHAUFFAGE SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT DE L'UNITÉ DE GESTION DE PORTNEUF-LAURENTIDES-ET-CHARLEVOIX**

**Considérant** qu'une nouvelle directive de l'Unité de gestion de Portneuf-Laurentides-et-Charlevoix interdit l'abattage d'arbres pour les résidents dans le cadre des permis de bois de chauffage sur les terres du domaine de l'État;

**Considérant** que les résidents ne sont autorisés qu'à récupérer des résidus de coupe disponibles sur les parterres de coupe ou à abattre des sapins dans les secteurs affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette;

**Considérant** que la directive n'est que facultative pour les chalets, campings, camps de trappe, pourvoiries et érablières installés sur les terres du domaine de l'État;

**Considérant** que le traitement différentiel pour les résidents est discriminatoire;

**Considérant** que le sapin est un bois de chauffage de moindre qualité, qui présente le plus faible pouvoir calorifique de l'ensemble des essences disponibles en forêt, en plus de poser des risques de feu de cheminée à cause de la production accrue de créosote et de la combustion plus rapide;

**Considérant** que la récupération de résidus de coupe tels que des branches ou des têtes d'arbres entraîne une importante surcharge de travail pour les détenteurs de permis de bois de chauffage par rapport à l'abattage d'arbres entiers pour la production de bois de chauffage;

**Considérant** que la récolte de bois de chauffage sur les terres du domaine de l'État par des particuliers ne devrait pas s'inscrire dans une logique d'utilisation optimale du domaine forestier, mais plutôt dans une logique d'utilisation de la forêt de proximité par les communautés locales;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Guay, appuyé par madame la conseillère Linda Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présent;

**Que** le conseil municipal de Saint-Félix-d'Otis conteste la nouvelle directive de l'Unité de gestion de Portneuf-Laurentides-et-Charlevoix qui interdit l'abattage d'arbres aux résidents détenteurs de permis de bois de chauffage sur les terres du domaine de l'État;

**Que** le conseil municipal de Saint-Félix-d'Otis demande à l'Unité de gestion de Portneuf-Laurentides-et-Charlevoix de modifier immédiatement sa directive pour permettre l'abattage de feuillus dans le cadre des permis de bois de chauffage sur les terres du domaine de l'État.

### **3.9 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE- PPA-CE**

Dossiers : 00031148-1-94225 (02)-2021-04-26-41

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Félix-d'Otis a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le Ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le Ministre, de la reddition de comptes relative au projet;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le Ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Claude Boulianne, et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Félix-d'Otis approuve les dépenses d'un montant de 69 486,67 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

### 3.10 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PPA-ES

Dossier : 00031161-1-1-94225 (02)-2021-04-26-43

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration d'envergure / supramunicipaux (PPA-ES)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Félix-d'Otis a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du Ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du Ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le Ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le Ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du Ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par madame la conseillère Linda Tremblay, appuyée par monsieur le conseiller Marc Guay, et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Félix-d'Otis approuve les dépenses d'un montant 69 486,67 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.



**Procès-verbaux du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis**

**4. URBANISME**

**4.1 RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

Au cours du mois d'août 2021, 18 permis et certificats ont été émis pour une valeur totale estimée des travaux de 474 400,00 \$ répartie comme suit :

NOMBRE	TYPE	VALEUR	MONTANT
1	Abattage d'arbres	105 000,00 \$	5,00 \$
7	Bâtiment complémentaire	78 600,00 \$	145,00 \$
2	Excavation remblais, déblais	8 000,00 \$	50,00 \$
1	Intervention touchant rives et le littoral	1 000,00 \$	20,00 \$
2	Installation septique	25 000,00 \$	1 050,00 \$
1	Nouvelle construction résidentielle	180 000,00 \$	50,00 \$
2	Réparation rénovation	11 800,00 \$	50,00 \$
2	Transformation résidentielle	65 000,00 \$	75,00 \$
18	<b>TOTAL</b>	<b>474 400,00 \$</b>	<b>1 445,00 \$</b>

R-2021-09-160

**4.2 ACCEPTATION D'UNE DÉROGATION MINEURE DU 434 VIEUX CHEMIN**

Considérant la demande de dérogation mineure d'un immeuble situé au 434 Vieux Chemin;

La dérogation mineure demandée vise l'abaissement de la marge de recul avant des bâtiments de 10 mètres à 2 mètres.

Le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'abaissement de la marge de recul avant des bâtiments de 10 mètres à 5 mètres.

Considérant que cette demande fait l'objet d'opposition de deux propriétaires qui sont voisins de l'immeuble;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Boulianne, appuyé par monsieur le conseiller Michel Roberge, et résolu à l'unanimité des membres présents de refuser la demande de dérogation mineure.

R-2021-09-161

**4.3 ACCEPTATION D'UNE DÉROGATION MINEURE DU 308 VIEUX CHEMIN**

Considérant la demande de dérogation mineure d'un immeuble situé au 308 Vieux Chemin;

La dérogation mineure demandée vise l'abaissement de la marge avant d'un bâtiment complémentaire de 10 mètres à 8 mètres.

Considérant que cette demande n'a pas fait l'objet d'opposition;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Roberge, appuyé par monsieur le conseiller Marc Guay, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de dérogation mineure.

R-2021-09-162

**4.4 ACCEPTATION D'UNE DÉROGATION MINEURE DU 130 SENTIER LABERGE**

Considérant la demande de dérogation mineure d'un immeuble situé au 130 Sentier Laberge;

La dérogation mineure demandée vise l'abaissement de la marge avant du bâtiment complémentaire de 8 mètres à 2,75 mètres.

Le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'abaissement de la marge avant du bâtiment complémentaire de 10 mètres à 5 mètres.

Considérant que cette demande n'a pas fait l'objet d'opposition;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Boulianne, appuyé par monsieur le conseiller Michel Roberge, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la demande de dérogation mineure.

R-2021-09-163

**5. DONS ETSUBVENTIONS**

**5.1 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2022 DE L'AGIR**

Il est proposé par madame la conseillère Linda Tremblay, appuyée par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter de verser une subvention de 3 890\$ pour l'année 2022.



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

### 6. INVITATION

Le conseil n'a reçu aucune invitation.

### 7. RAPPORT DES COMITÉS

Les élus municipaux donnent des comptes-rendus des comités auxquels ils sont attitrés.

### 8. AFFAIRES NOUVELLES

### 9. CORRESPONDANCE

9.1 Ristourne de la Mutuelle des municipalités du Québec

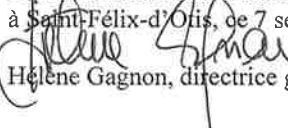
### 10. LISTE DES COMPTES

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Roberge, appuyé par monsieur le conseiller Marc Guay, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter et d'autoriser des déboursés du fonds général pour une somme de 564 970,62 \$.

CHÈQUE	FOURNISSEUR	MONTANT	DESCRIPTION
	Eugène Allard	393,08 \$	Matériel
	Amec construction	107 906,40 \$	Projet caserne
	Services forestiers Amec inc	32 164,26 \$	Voirie
	Aménagement Grenon	4 445,70 \$	Aménagement
	Groupe Archambault	847,74 \$	Livres
	Automatisation JRT	12 901,94 \$	Mise à jour système inf. station
	Béton régional	2 023,56 \$	Projet Site Nouvelle-France
	Blackburn et Blackburn	451,94 \$	Contrat
	Carol Bonneau Simard	500,00 \$	Remboursement dépôt fosse
	Steve Bouchard	500,00 \$	Remboursement dépôt fosse
	Machineries Lourdes R. Bouchard	4 650,03 \$	Coupe de foin/voirie
	Ent. Marcel Brassard	12 125,55 \$	Travaux
	Canadian tire	101,64 \$	Matériel
	Catsports	2 620,74 \$	Projet FDT
	Chemtrade	2 656,50 \$	Sulfate
	Déry télécom	168,97 \$	Accès réseau
	Englobe	2 206,21 \$	Projets Lac-Brébeuf/caserne
	Environnement CA	3 552,73 \$	Projet sentier motoneige et VTT
	Cyberaute	98,17 \$	Matériel
	Fondation équilibre	50,00 \$	Don
	Fonds de l'information foncière	120,00 \$	Avis de mutation
	Gilles Gagné	100,00 \$	Réparation
	J. Sirois électrique	79,06 \$	Équipement
	Laboratoire environex	906,89 \$	Analyses
	Lettrage La Baie	1 180,00 \$	Affiches lacs
	Lignarex	2 434,02 \$	Projet Site Nouvelle-France
	Les Maîtres d'oeuvres	11 248,73 \$	Projet caserne
	Marché St-Félix	7 886,87 \$	Épicerie
	MRC du Fjord-du Saguenay	33 418,67 \$	Quote-part
	Napa	148,11 \$	Pièces
	Coop Nutrinor	132,87 \$	Matériel
	Régie incendie du Fjord	54 567,62 \$	Quote-part
	Nutrinor	3 844,61 \$	Diesel
	Jean-François Parent	151,00 \$	Remboursement fosse
	Nord-Flo	624,31 \$	Réparation automate
	Pétrole RL	837,38 \$	Essence
	Potvin et Bouchard	2 468,34 \$	Matériel
	Produits sanitaires Lépine	649,77 \$	Produits
	Produits BCM	7 733,94 \$	Matériel
	Régie Matières résiduelles	4 305,48 \$	Quote-part
	Robin Potvin inc	207 947,13 \$	Projet Lac-Brébeuf
	Services sanitaire R. Bonneau	2 868,63 \$	Transport et location roll-off
	Solugaz	655,82 \$	Propane
	SPI sécurité	103,43 \$	Matériel
	Stanfec	19 344,39 \$	Projet PMVD
	Antoine Sabourin	500,00 \$	Remboursement dépôt puits
	L'Arsenal	40,24 \$	Calibration détecteur gaz
	Transport extra	1 149,76 \$	Transport
	Dany Tremblay	500,00 \$	Remboursement dépôt fosse
	Unigec	2 483,46 \$	Projet chemin Lac-Brébeuf
	Bell mobilité	261,44 \$	Cellulaires
	Hydro-Québec	5 913,49 \$	Électricité
	TOTAL	564 970,62 \$	

### CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que les crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses autorisées ci-dessus et figurant dans le présent procès-verbal. Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis, ce 7 septembre 2021.

  
Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière



R-2021-09-165

N° de résolution  
ou annotation

Formulaires d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

**Procès-verbaux du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis**

**II. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des questions sont posées par des citoyens.

**II. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Roberge, appuyé par madame la conseillère Linda Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance. La séance est donc levée.

\_\_\_\_\_  
Pierre Deslauriers, maire

\_\_\_\_\_  
Hélène Gagnon, directrice générale et sec-trés.